

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 6 juin 2023 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente madame Nadine Lavallée, directrice générale.

**1. PRÉAMBULE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2023-06-124

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**1. PRÉAMBULE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt des états financiers 2022
- 3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves
- 3.5 Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Demande d'appui
- 3.6 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) édition 2023
- 3.7 Projet de règlement numéro 360-23 modifiant le Règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité - Avis de motion

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 4.1 Installation d'un garde-corps - Municipalité d'Upton
- 4.2 Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la ville
- 4.3 Entente intermunicipale avec la ville de Saint-Césaire pour sauvetage technique
- 4.4 Achat d'articles de sécurité et autres
- 4.5 Soumission pour réparation du bras hydraulique - Camion 225
- 4.6 Achat et installation d'une nouvelle pompe électrique
- 4.7 Formation du directeur SSI – Martin Bougie
- 4.8 Adhésion du directeur adjoint à l'AGSICQ
- 4.9 Embauche de nouveaux pompiers
- 4.10 Nomination au poste de lieutenant et capitaine éligible

**5. TRANSPORT ROUTIER**

- 5.1 Décompte progressif #5 et réception définitive complète de la rue Saint-Patrice
- 5.2 Contrat de déneigement et déglacage rang Saint-Édouard – MTQ
- 5.3 Prolongement de la piste cyclable sur la rue Saint-Patrice

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Achat compteurs d'eau et valise de lecture
- 6.2 Offre de service LNA - Levé géophysique pour la recherche de puits
- 6.3 Mandater un biologiste pour la recherche de nouveaux puits

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – 2059, rang Saint-Édouard
  - 7.2 Émissions des constats – Mandater l'inspecteur en bâtiment
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CORRESPONDANCE**
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### 1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023**

Résolution 2023-06-125

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 soit adopté tel que soumis.

## 2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement numéro 205-06.*

## 3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

### 3.1 **Adoption des comptes payés**

Résolution 2023-06-126

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mai 2023 totalisant la somme de 296 526,70 \$, en plus des salaires versés au montant de 68 270,82 \$ et d'en ratifier le paiement.

#### **ADMINISTRATION**

I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire admin. avril	48,50 \$
I		Frais de cellulaire admin. mai	48,50 \$
D	Brodeur Sophie	Remb. Achat Jardiboire	203,76 \$
D	Buropro Citation	Frais de copies et papeterie HDV	291,39 \$
D	Copie du Centre-Ville	Journal Le Reflet - avril 2023	661,11 \$
R	Desautels Patrick	Remb. programme baril de pluie	45,99 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	RRS - avril 2023	5 240,50 \$
I	Financière Manuvie	Assurances collectives juin 2023	5 052,74 \$
R	Fondation Caramel	Contrôle animalier 2023-2024	3 111,00 \$
I	Global Payments	Frais terminal - Avril 2023	35,00 \$
D	Guérin Monic	Remb. Achat pour bouchées retraite	70,38 \$
D	Heine Denise	Comité des aînés (avril)	107,73 \$
D	Heins-Vallée Nancy	Remb. Achat tampon à récurer vaisselle	4,59 \$
D	Hydro Québec	151 rue Gabriel	2 982,58 \$
D	Idéographik	Projet Jardiboire	446,86 \$
D	Leblanc Annick	Café et achat soirée retraite	132,26 \$
D	Libertévision	Réparation écran	283,01 \$
R	MDEG	Entretien ménager du 3 au 28 avril 2023	1 931,60 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - Avril 2023	14 626,38 \$
R	MRC Les Maskoutains	Ajustement équipements supralocaux	11 099,00 \$
I		Mise à jour du rôle #47	1 103,43 \$
R	Premiers Répondants	Subvention (2 de 4)	4 000,00 \$
D	Productions Royal Pyrotechnie Inc.	Acompte feux d'artifices St-Liboire en fête	1 839,60 \$
D	Produits Sanitaires Lépine	Papier à mains et mouchoirs	117,26 \$
R	Pruneau Michel	Remb. Bac récupérateur de pluie	100,00 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Avril 2023 (taux régulier)	603,24 \$
I		DAS - Avril 2023 (taux réduit)	4 435,07 \$
R	Robert Manon	Remb. programme baril de pluie	100,00 \$
D	Sercost	Affiche St-Liboire	72,44 \$

I	Sogetel	Frais téléphone et internet	874,73 \$
D	Taillon Yves	Remb. Achat composte pour jardin	75,88 \$
D	Trophées St-Hyacinthe	Trophées brunch des bénévoles	174,48 \$
I	Ville de St-Hyacinthe	Cours rég. 1 janvier au 31 mars	334,29 \$
I	Visa	Fond d'inform. sur le territoire - mutation	25,00 \$
D		ADMQ - Inscription congrès Nadine Lavallée	650,76 \$
D		Canac - Pouf pour salle HDV	26,43 \$
D	Wajax Equipement	Remp. Chauffe-moteur génératrice HDV	501,47 \$

### **BIBLIOTHÈQUE**

D	Buropro Citation	Papeterie Biblio-jeux	15,55 \$
I	Hydro-Québec	21 place Mauriac	1 309,17 \$
D	Marionnettes du bout du monde	Animation du 27 mai à la bibliothèque	977,68 \$
D	Réseau Biblio Montérégie	Cartes magnétique	94,53 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$

### **LOISIRS**

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement mai	11 782,00 \$
---	--------------------	----------------------------------	--------------

### **SERVICE INCENDIE**

R	Aréo Feu	Paires de gants	1 046,55 \$
R	Cauca	Serv. Mob. 01-04 au 30-06	455,30 \$
R	Compresseurs Québec	Entretien compresseur caserne	1 579,70 \$
D	Demers Jean-François	Remb. Achat eau	14,07 \$
D	Donais et Fils	Moppe et maillets	95,82 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	475,22 \$
D	Laganière Mini-Moteur	Entretien scie mécanique	374,96 \$
D	Lavallée Nadine	Lait, Cadeau départ, Assiettes et papier soie	247,71 \$
D	Outillage Migmaro	Cônes de circulation	145,10 \$
R	PG Solutions	Formation et plan d'intervention	758,84 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	96,51 \$
I	Ste-Marie (Centre du camion)	Changement essuie-glace 625	151,70 \$
D	Technilab RG	Calibration détecteur caserne	647,31 \$
R	Thibault et associés	Fit-test annuel	1 034,78 \$
D	TNT Pro Costum	Lumière arr. camion 225	179,25 \$

### **URBANISME**

D	Baillargeon Kevin	CCU du 5 avril et 11 mai 2023	80,00 \$
D	Benoit Sébastien	CCU du 5 avril et 11 mai 2023	80,00 \$
R	Infrastructel	Hon. Prof. Permis + Inspection mars	16 299,06 \$
R	Métivier, Urbanistes Conseils	Hon. Prof. géo-urbain	1 207,24 \$
D	Visa	Société Canadienne des postes - Lettres recomm.	393,83 \$

### **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

D	Agiska Coopérative	Bac à fleurs	16,32 \$
I	Bell Gaz	Location réservoir propane	87,38 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire voirie avril	198,50 \$
I		Frais de cellulaire voirie mai	198,50 \$
D	Bossé Québec	Entretien Pépîne	962,90 \$
D	Boyer Alain Excavation	Nivelage route Martel et routes non-pavées	551,88 \$
R	Cégep de Saint-Laurent	Formation 2OTUFD - Jonathan Avard	3 403,26 \$
R	Chabot Denis	Déneigement trottoir hiver 2022-2023	1 200,00 \$
D	Compresseurs Québec	Entretien compresseur aqueduc	493,47 \$
R	Contrôle PM	Connecter câble internet puit	375,37 \$
R	Détection de fuite PGS	Aquascope 3, détect. Fuite aqueduc	3 506,74 \$
D	Englobe Corporation	Hon. Prof. Deslauriers Morin	4 827,34 \$

R	Équipements Harjo Inc.	Boyaux arrosage	723,66 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau potable (avril)	601,90 \$
I		Analyse eaux usées (avril)	308,71 \$
D	Excavation Laflamme et Ménard	Ponceau Deslauriers Morin	1 580,91 \$
D	Excavation Sylvain Plante et Fils	Nettoyer fossé 9e rang	2 443,22 \$
R	Ferme Cerpajo	Déneigement 2e versement	16 094,92 \$
R		Déneigement 3e et 4e versement (Factures de fév. Jamais eu)	36 167,78 \$
R	Flibotte Karine et Morin Patrick	Entretien croix de chemin	100,00 \$
R	Gray Matter Systems Canada	Achat logiciel gestion usine eau potable	16 943,29 \$
D	Grimpeur (Le)	Déchiquetage sapins de Noël	459,90 \$
D	Groupe ADE	Ent. Réseau aqueduc et égout	3 004,62 \$
D	Groupe Maska	Papier à mains pour gros travaux	110,66 \$
D	Hortivrac	Terre pour bacs à jardin surélevés	362,17 \$
I	Hydro-Québec	Éclairage public	431,91 \$
I		150 rue Morin, 214 route Quintal, 11 rue Lemonde	1 174,11 \$
I		105 Lacroix, 110 Tsse Bagot	3 542,86 \$
D	Ju Houle	Pièces d'aqueduc et outil	3 306,68 \$
R	Laforest Nova Aqua	Caractérisation du puit Lapalme	11 513,52 \$
D	Laplante Sylvain	Café pour garage	42,99 \$
R	Larocque et Cournoyer	Hon. Prof. Garage à sel	3 610,22 \$
D	Lawson Products	Pièces diverses et cupling signalisation	612,56 \$
R	Maison de l'Auvent	Stores pour gloriète FDR	13 791,48 \$
R	Médial Services-Conseils SST	Programme préventif	7 897,92 \$
R	Ministre des finances du Québec	Formation 2OTUFD - Jonathan Avard (Emploi-Québec)	125,00 \$
D	Paysagement Benoit & Frères	Ent. Gazon 1er versement	2 069,55 \$
D	Pelchat Karl	O-ring pour pompe	15,88 \$
I	Péto Canada (Suncor)	Carburant - voirie	260,82 \$
D	Produits Sanitaires Lépine	Brosse bassin et manche	128,75 \$
D		Papier à mains et détergent	75,46 \$
I	Régie Interm. d'Acton et	Ordures et redevances - avril 2023	11 476,52 \$
I	Maskoutains	Recyclage et organique - avril 2023	14 916,20 \$
I		Frais gestion installation septique 2e versement	2 176,50 \$
I		Quote-part 2e versement	6 879,00 \$
D	Serres de l'Eden	Aménagement parc FDR	480,32 \$
R	Simo Management	Mesure de boues	2 747,90 \$
I	Sogetel	Fr. tél. et internet garage, eau potable, eaux usées	843,52 \$
D	Sotek	Entretien chauffage HDV et caisse	1 021,36 \$
R	Traffic Innovation	Remp. 2 panneaux solaires	2 005,16 \$
I	Ultramar	Carburant pour véhicule	1 287,40 \$
R	Veolia Water Tech. (Suez)	Suivi à distance de l'usine	6 760,53 \$
D	Visa	Service Matrec - Conteneur pour base baseball	283,82 \$
I	Wajax Equipement	Entretien génératrice poste Quintal	568,79 \$
D	Würth	Gants et nettoyant voirie	723,24 \$
		<b>TOTAL DES FACTURES PAYÉES</b>	<b>296 526,70 \$</b>
I	Salaires versés	Mai 2023	68 270,82 \$

**D** : Délégation    **I** : Incompressible    **R** : Résolution

### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2023-06-127

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de



Considérant qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

Considérant que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montréalais et estrien;

Considérant que 96,5 % du territoire de la MRC des Maskoutains est situé en zone agricole et qu'il est très difficile de réaliser un développement cyclable, car les options pour y arriver sont peu nombreuses;

Considérant que le projet offrirait la possibilité de connecter le monde agricole avec les populations urbaines de la région;

Considérant qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une Signature régionale;

Considérant que le projet permettrait de connecter les deux villes de la MRC des Maskoutains, soit Saint-Hyacinthe et Saint-Pie, à la Route des Champs;

Considérant que les utilisateurs auraient ainsi accès à la Montée du chemin Chambly, le lieu historique national du Canal-de-Chambly, l'Axe cyclable Vallée-des-Forts, le sentier Paysan, le parc national des Îles-de-Boucherville, la Ville de Montréal, La Riveraine, l'Estrade et son réseau, la Montérégiade, la Campagnarde, le Circuit des Traditions, La Sauvagine et bien d'autres circuits dans les Cantons de l'Est;

Considérant que ce nouvel accès aurait pour effet immédiat de désenclaver la grande région de Saint-Hyacinthe;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de développement d'une piste cyclable en site propre, tel que demandé par la MRC.

### **3.6 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) édition 2023**

Résolution 2023-06-131

Considérant le rendez-vous annuel du monde municipal de la Fédération Québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur le Maire Yves Winter et deux conseillers à l'accompagner au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités du 28 au 30 septembre 2023 et de rembourser tous les frais reliés audit congrès des trois élus (incluant les 3 frais d'inscription), sur présentation de pièces justificatives.

### **3.7 Projet de règlement numéro 360-23 modifiant le Règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité - Avis de motion**

Résolution 2023-06-132

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Jean-François Chagnon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le projet de règlement numéro 360-23 modifiant le Règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

L'objet de ce règlement a pour but d'interdire la collecte de tous les produits visés par ce règlement au fur et à mesure de leur introduction.

La greffière-trésorière adjointe procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Installation d'un garde-corps - Municipalité d'Upton**

Résolution 2023-06-133

Considérant la demande du Directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Upton pour l'installation d'un garde-corps à la borne sèche du rang de la Chute;

Considérant l'entente avec la municipalité d'Upton pour l'utilisation de la borne sèche du rang de la Chute à Upton sur le terrain de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc. selon la résolution 2019-10-214;

Considérant que cette installation préviendrait les chutes et les risques d'accidents;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation du garde-corps selon la soumission C-0350 datée du 8 mai 2023 au montant de 1 494,68 \$ et d'effectuer le paiement de 50 % du coût total des travaux qui seront effectués par la Municipalité d'Upton.

#### **4.2 Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la ville de Saint-Hyacinthe**

Résolution 2023-06-134

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (ci-après « le schéma ») a été attesté par la ministre de la Sécurité publique le 16 décembre 2021;

Considérant les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des municipalités membres de la MRC;

Considérant que le conseil des maires de la MRC a décidé d'inclure dans le schéma les services de secours reliés aux autres risques, lesquels visent notamment les interventions en sauvetage nautique et sur glace de même que celles impliquant des matières dangereuses (Haz mat);

Considérant que selon l'orientation 5 du schéma et l'action 21 du plan de mise en œuvre de la Ville, une entente doit être conclue pour instaurer une couverture adéquate ainsi qu'une répartition équitable des coûts dès l'an 1 du schéma entre le fournisseur du ou des services spécialisés et les municipalités bénéficiant de ces services;

Considérant que pour mettre en place et maintenir le ou les services de secours prévus, il est important d'établir par quote-part une répartition des coûts récurrents pour les services des interventions spécialisées en matières dangereuses (Haz Mat) ainsi qu'en sauvetage nautique et sur glace;

Considérant que la Ville dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, d'équipes d'intervention et d'équipements spécialisés pour affronter des situations particulières et ainsi porter secours à des personnes en danger;

Considérant que les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) pour conclure une entente d'entraide relative aux équipes spécialisées de la Ville sur les territoires desservis par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire Yves Winter et la directrice générale Nadine Lavallée à signer l'Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la ville de Saint-Hyacinthe et à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Liboire.

À noter que le coût est d'environ 4 436 \$ et que selon le nombre de municipalités qui désirent adhérer à l'entente et les dépenses réelles de 2023, le coût pourrait être un peu à la hausse ou à la baisse.

#### **4.3 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Césaire pour sauvetage technique – Renouvellement**

Résolution 2023-06-135

Considérant que nous avons une entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique avec la ville de Saint-Césaire;

Considérant que cette dite entente se termine le 10 mai 2023 et qu'il y a lieu de la renouveler;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide avec la ville de Saint-Césaire en ce qui a trait au sauvetage technique au montant de 3 000 \$ et d'en effectuer le paiement.

À noter que cette entente sera d'un an et renouvelable à chaque année à moins qu'une ou l'autre des parties désire y mettre fin.

#### **4.4 Achat d'articles de sécurité et autres**

Résolution 2023-06-136

Considérant la demande du Directeur du service de sécurité incendie à l'effet de procéder à l'achat d'articles de sécurité et autres articles;

En conséquence, est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les achats suivants :

- 3 bunkers supplémentaires chez L'Arsenal selon leur soumission datée du 15 février dernier au coût d'environ 7 470 \$ plus les taxes applicables;
- 21 insignes et 21 étuis du cuir chez Articles promotionnels Daniel Dupuis selon leur soumission datée du 24 mars dernier au coût d'environ 1 362,90 \$ plus les taxes applicables;
- 50 écussons chez Idéographik selon leur soumission datée du 19 mai dernier au coût d'environ 477,50 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements.

#### **4.5 Soumission pour réparation du bras hydraulique - Camion 225**

Résolution 2023-06-137

Considérant que pour la sécurité de nos pompiers le bras hydraulique du camion 225 doit être réparé;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Les Entreprises PEP FAB Inc. pour la réparation du bras hydraulique selon leur soumission datée du 30 novembre 2022 au coût d'environ 4 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

#### **4.6 Achat et installation d'une nouvelle pompe électrique**

Résolution 2023-06-138

Considérant le besoin de procéder à l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe électrique sur la rue Parent;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder et d'autoriser l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe électrique sur la rue Parent selon les soumissions suivantes :

- Entreprises Électriques A&R Ltée. datée du 12 janvier 2023 au montant d'environ 6 450 \$ plus les taxes applicables;
- POMPEX Inc. datée du 20 décembre 2022 au montant d'environ 19 786 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements.

#### **4.7 Formation du directeur SSI – Martin Bougie**

Résolution 2023-06-139

Considérant que le Directeur du service de sécurité incendie aimerait suivre une formation sur la prévention des impacts psychologiques chez les pompiers donnée en Web diffusion par ENPQ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser les frais de formation à monsieur Martin Bougie au coût de 111 \$, et ce, suite à la réception de son certificat.

#### **4.8 Adhésion du directeur adjoint à l'AGSICQ**

Résolution 2023-06-140

Considérant la demande du Directeur du service de sécurité incendie à l'effet d'autoriser l'adhésion du directeur adjoint monsieur Jean-François Demers à l'Association des Gestionnaires de Sécurité incendie et civile du Québec;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'adhésion du directeur adjoint Jean-François Demers à l'Association des Gestionnaires de Sécurité incendie et civile du Québec moyennant la somme d'environ 325 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

#### **4.9 Embauche de nouveaux pompiers**

Résolution 2023-06-141

Considérant les candidatures reçues et les rencontres tenues entre les candidats et la direction du service de sécurité incendie;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie afin procéder à l'embauche de messieurs Gabriel Fredette et François Noreau, à titre de pompiers volontaires pour le service de sécurité incendie de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'embauche de messieurs Gabriel Fredette et François Noreau à titre de pompiers volontaires;
- De procéder à l'achat de deux habits de combat « bunker's suit » et tout équipement nécessaire à leur intégration.

#### **4.10 Nomination au poste de lieutenant et de capitaine éligible**

Résolution 2023-06-142

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie afin que soit nommé lieutenant éligible les pompiers Patrick Fournier et Steven Martin;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie afin que soit nommé capitaine éligible le lieutenant Mario Daviau;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination de messieurs Patrick Fournier et Steven Martin au poste de lieutenant éligible ainsi que monsieur Mario Daviau, au poste de capitaine éligible du service incendie de Saint-Liboire, et ce, selon la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, Martin Bougie.

### **5. TRANSPORT ROUTIER**

#### **5.1 Décompte progressif # 5 et réception définitive complète de la rue Saint-Patrice**

Résolution 2023-06-143

Considérant la demande de paiement du décompte progressif # 5 pour les travaux de pavage sur la rue Saint-Patrice;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur au dossier, monsieur Charles Damian de la MRC des Maskoutains, d'acquitter le montant de 9 652,28 \$ incluant les taxes qui tient compte de la libération de la retenue de 5 % des travaux réalisés en 2022 et d'en effectuer le paiement à Pavages Maska inc.

#### **5.2 Contrat de déneigement et déglçage rang Saint-Édouard – MTQ**

Résolution 2023-06-144

Considérant le contrat / marché à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le déneigement et le déglçage du rang Saint-Édouard d'une longueur de 5,537 kilomètres;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la signature du contrat / marché à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le déneigement et le déglçage du rang Saint-Édouard pour 5,537 km pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes;
- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Nadine Lavallée à signer ledit contrat / marché avec le MTMDET.

### **5.3 Prolongement de la piste cyclable - Rue Saint-Patrice**

Résolution 2023-06-145

Considérant qu'il serait utile et pertinent de prolonger la piste cyclable sur la rue Saint-Patrice jusqu'à la rue Croteau;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC afin d'obtenir une soumission pour le prolongement de la piste cyclable sur la rue Saint-patrice, et ce jusqu'à la rue Croteau.

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Achat de compteurs d'eau et valise de lecture**

Résolution 2023-06-146

Considérant le besoin de procéder à l'achat de nouveaux compteurs d'eau concernant le projet d'égout et aqueduc des rues Morin et Deslauriers;

Considérant la demande du directeur des travaux public pour la location avec possibilité d'achat d'une valise de lecture pour les compteurs d'eau;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De procéder à l'achat de 50 compteurs d'eau des Compteurs d'eau du Québec selon la soumission datée du 28 mars 2023 au montant de 18 149 \$ plus les taxes applicables;
- De procéder à la location avec possibilité d'achat d'une valise de lecture selon la soumission des Compteurs d'eau du Québec, datée du 2 juin 2023 au montant de 680 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements.

### **6.2 Offres de services LNA – Levé géophysique pour la recherche de puits**

Résolution 2023-06-147

Considérant l'offre de services de LNA pour le levé géophysique dans le secteur du puits Lapalme afin placer la cible de forage pour la recherche de nouveaux puits;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de LNA pour le levé géophysique selon la soumission 15498 datée du 09 mai 2023, au montant de 6 322,20 \$ plus taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que ce montant sera remboursé à même le programme de subvention de la TECQ 2019-2023.

### **6.3 Mandater un biologiste pour la recherche de nouveaux puits**

Résolution 2023-06-148

Considérant qu'il y a lieu de mandater un biologiste afin d'effectuer des travaux en environnement pour la recherche de nouveaux puits;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le Groupe SYNERGIS afin d'effectuer des travaux en environnement pour les puits PE-01-12 et Lapalme selon l'offre de services 23-0141-01 datée du 16 mai 2023, au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que ce montant sera remboursé à même le programme de subvention de la TECQ 2019-2023.

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande de dérogation mineure – 2059, rang Saint-Édouard**

Résolution 2023-06-149

Considérant que la demande de permis a été déposée le 24 avril 2023;

Considérant que la majorité des marges de recul latérale dans le périmètre d'urbanisation est de 1,50 mètre;

Considérant que l'implantation respecte l'article 993 du Code civil du Québec portant sur les règles sur les vues et l'aménagement des fenêtres;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Considérant que le terrain du demandeur est situé en zone agricole;

Considérant que le terrain latéral gauche est une terre en culture;

Considérant que le bâtiment principal le plus rapproché sur la gauche est à plus de 120 mètres de distance de l'agrandissement;

Considérant que la terre en culture située à gauche et à droite du terrain du demandeur ne forme qu'un seul lot;

Considérant qu'il y a déjà la présence d'un bâtiment résidentiel sur le terrain voisin;

Considérant que le terrain du demandeur est de forme irrégulière de type triangle rectangle;

Considérant que les installations septiques desservant le bâtiment principal sont localisées sur le côté droit de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire, Kimberly Carignan, afin de permettre l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal, situé au 2059, rang Saint-Édouard, dans la marge de recul latérale gauche, et ce, à 1,68 mètre de la limite de terrain au lieu du 2 mètres prescrit par la réglementation municipale dans la zone A-1.

## **7.2 Émissions des constats – Mandater l'inspecteur en bâtiment**

Résolution 2023-06-150

Considérant qu'il faut mandater un responsable pour l'application des Règlements Q-2, r.35.2. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et Q-2, r.22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Considérant que pour délivrer des constats d'infraction, le conseil municipal doit désigner des personnes autorisées pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- De mandater l'inspecteur en bâtiment pour l'application des Règlements Q-2, r.35.2. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et Q-2, r.22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- De désigner l'inspecteur en bâtiment à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

## **9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Jardi-Boire, Comité des aînés et C.C.R.*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)*

Monsieur Claude Vadnais : *Loisirs St-Liboire*

Monsieur Yves Taillon : *CCU et Comité des aînés*

Monsieur Serge Desjardins : *Service incendie et C.C.R.*

Madame Martine Bachand : *Bibliothèque et C.É. Henri-Bachand*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *Saint-Liboire en Fête, Comité des aînés, MRC et Service incendie*

**10. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement numéro 205-06.*

**11. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 3 mai au 6 juin 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2023-06-151

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20 h 45.

---

**Yves Winter,**  
Maire

---

**Nadine Lavallée,**  
Directrice générale et greffière-trésorière

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 juillet 2023.***